

Compte-rendu de la réunion du Conseil d'Administration du 26 septembre 2024
--

Présents : Jean-Marc MARTINEZ, Richard FERAUT, Fabienne DENAX, Émeric SOUVILLE, Carole BOYER, Caroline CHIALVA, Marie SOUBIRA, Jonathan PETITDIDIER, Clara SARREMEJANE, Pascale PUJO, Lydia LEDESMA, Maya HAOA, Sandrine GARRIGUES, Lauriane DUCHEIN

Lecture des courriers de démission de Marina GARDIEN, Kerrollen BARON, Isabelle BOUBEE. Nous enregistrons leurs démissions du bureau du COS et du conseil d'administration.

Ces démissions entraînent la nécessité de renouveler ces membres au sein du bureau.

1°) RENOUVELLEMENT DES MEMBRES DU BUREAU DU COS

Poste de président :

Candidat : Jean-Marc MARTINEZ → voté à la majorité

Poste de vice-président :

Candidat : Richard FERRAUT → Voté à la majorité

Poste de vice- président :

Candidat : Fabienne DENAX → voté à la majorité

Poste de secrétaire :

Candidat : Emeric SOUVILLE → voté à la majorité

Poste de secrétaire adjoint :

Candidat : Clara SARREMEJANE → voté à la majorité

Poste de trésorier :

Candidat : Caroline CHIALVA → voté à la majorité

Poste de trésorier adjoint :

Candidat : Lauriane DUCHEIN → voté à la majorité

3 membres du bureau doivent être renouvelés :

Candidats :

Jonathan PETITDIDIER

Maya HAOA

Marie SOUBIRA

Tous élus à la majorité.

- 5 postes sont à pourvoir au sein du conseil d'administration :

Une candidature a été reçue au COS :

Christelle LATOUR (secteur enfance 5C) → voté à l'unanimité.

- 4 postes restent à pourvoir, les candidatures sont ouvertes et les décisions seront votées au cours d'une réunion de conseil d'administration courant janvier 2025.

La candidature de Laurence MONGE, de la communauté des communes Pyrénées Haut-Garonnaises nous est parvenue, elle est conservée jusqu'à janvier 2025, date d'adhésion de la structure au COS.

2°) QUESTIONS DIVERSES

- Cartes piscine : Les adhérents peuvent acquérir des cartes piscines, une carte annuelle ou des cartes « 10 entrées » (à hauteur de 3 par an) avec une participation du COS. Une inadéquation des participations du COS entre les deux type de carte a été relevée, pour la carte annuelle, la participation est de 30€, pour la carte « 10 entrées », la participation est de 15€ (3/an max, soit 45€).

Afin de faciliter l'achat des cartes annuelles pour les adhérents, il est proposé de porter la contribution de la carte piscine annuelle à 50€ → voté à l'unanimité.

- Principe d'adhésion des conjoints extérieurs (non mariés, non pacsés) : Le sujet a été évoqué dans le sondage, il a été longuement débattu au cours de la réunion.

Il est proposé d'ouvrir le statut d'ayant droit aux conjoints « extérieurs » (non mariés ou non pacsés) → le CA a voté contre à l'unanimité et conserve ainsi les dispositions du règlement intérieur.

- Proposition de mettre en place 2 prestataires « location mobilhome » : Dans l'optique d'élargir l'offre de location mobilhome, le COS étudie la possibilité de faire bénéficier aux adhérents d'une possibilité de choisir entre Homair-Tohapi et Campings.com pour leurs prestations vacances.

Il est proposé de contacter Homair-Tohapi pour une offre commerciale et ainsi étudier la possibilité de mise en œuvre des deux prestataires → voté à la majorité.

- Bons rentrée scolaire : Questionnement sur le fait qu'il n'y ait pas de distribution de bons de rentrée scolaire en maternelle : Une consultation sera faite auprès des services juridiques pour en connaître la légalité.

- Une réflexion est ouverte pour engager une discussion lors du prochain CA pour mettre en place de nouvelles prestations en tenant compte de la faisabilité.

- Le prochain CA est fixé au 19/11 après-midi.